

Fonds Nationaux de la Société Civile pour l'Éducation

Exposé Préliminaire

1

Origines du concept

Depuis le Forum mondial de l'éducation de Dakar en 2000, les activités de plaidoyer de la société civile en faveur de l'éducation se sont multipliées aux quatre coins de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine. Des coalitions nationales de l'éducation ont vu le jour dans des dizaines de pays, regroupant ONG et syndicats d'enseignants, fédérations de parents, étudiants, groupes confessionnels, défenseurs des droits des enfants et mouvements sociaux. Les coalitions agissent comme des plates-formes nationales unissant les diverses voix de la société pour demander au gouvernement de rendre compte de ses actions en matière de délivrance de l'Éducation pour tous (EPT). Des progrès spectaculaires ont été observés au niveau de la démystification des budgets de l'éducation, du suivi de la mise en place des mesures politiques, de la promotion de l'égalité des sexes dans l'éducation et de la stimulation du débat public, y compris dans les médias et avec les parlementaires. Les coalitions ont joué un rôle clé dans certaines avancées majeures comme l'abolition des frais d'usage, qui ont permis à des millions d'enfants d'entrer pour la première fois à l'école.

Ce document expose les grandes lignes d'une nouvelle proposition visant à financer effectivement et durablement cette tâche cruciale par le biais d'un Fonds national de la société civile pour l'éducation.

Le concept d'un Fonds national de la société civile pour l'éducation (CSEF) est la conséquence d'un important travail de recherches et de consultations mené par le **Fonds du Commonwealth pour l'éducation** (CEF). Le CEF (qui est dirigé par ActionAid, Oxfam GB et Save the Children avec une subvention de 20 millions USD du Département du Développement International) soutient les activités de plaidoyer en faveur de l'éducation dans 16 pays d'Afrique et d'Asie depuis 2002.¹ En 2006,

et dans l'optique de sa dissolution en 2008, le CEF a entrepris de mener un processus de consultation en vue de trouver des moyens de poursuivre durablement les activités de plaidoyer pour l'éducation qu'il a soutenues jusque là. Ce processus de "cartographie de la pérennité" a impliqué 20 chercheurs indépendants qui ont interrogé plus de 500 personnes dans 17 pays.² Au cours de ce travail sans précédent, les chercheurs ont discuté avec les membres des coalitions de l'éducation et d'ONG nationales et internationales, avec des donateurs, des représentants du gouvernement et des universitaires; ils ont étudié toute la documentation disponible sur la question ainsi que les modèles de financement existant dans différents secteurs. Le rapport final issu de ce travail, *Funding Change*³, démontre l'existence d'une brèche dans l'architecture actuelle de l'aide à l'éducation et estime que les Fonds nationaux de la société civile pour l'éducation offrent une solution efficace pour combler ce vide. Il défend l'idée que ce modèle est applicable non seulement aux pays du CEF mais dans n'importe quel autre pays en cours de réalisation de l'EPT.

Cet exposé préliminaire présente les solutions qui, selon les recherches, fonctionnent. Si le concept des CSEF nationaux a émergé au cours du travail de CEF, cette idée n'appartient en aucun cas à la Campagne mondiale pour l'éducation, CEF, ActionAid, Save the Children ou Oxfam. Au contraire, tous ceux qui se passionneront pour le concept sont invités à développer ces idées dans leur pays et à établir leur propre CSEF national.

¹ Pour plus d'informations sur le CEF voir: www.commonwealtheducationfund.org

² Les chercheurs ont discuté avec 90 membres ou employés de coalitions nationales de l'éducation, 89 OSC nationales, 92 employés d'ONG internationales, 90 représentants des donateurs (dont 49 bilatéraux, 16 multilatéraux et 25 Fondations ou Fonds), 42 représentants du secteur privé, 37 employés des Nations Unies, 32 représentants gouvernementaux ou membres du Parlement, 27 universitaires et 30 employés du CEF.

³ Tomlinson, K. and Macpherson, I. (2007). *Funding Change: Sustaining Civil Society Advocacy in Education*. Londres, Fonds du Commonwealth pour l'éducation.

L'idée

Les Fonds nationaux de la société civile pour l'éducation contribueront à la réalisation de l'EPT en encourageant les organisations de la société civile à participer à l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi de plans nationaux de l'éducation, comme convenu à Dakar en 2000. Ils apporteront des subventions stratégiques et aideront au renforcement des capacités en vue de renforcer le plaidoyer pour l'éducation des organisations de la société civile engagées dans l'EPT. Les CSEF nationaux seront dirigés avec un niveau de transparence maximal par des comités inter-agences. Ces organismes devront rendre des comptes, être effectifs et efficaces et susciter un sentiment d'appartenance nationale.

Le financement des CSEF n'est pas assuré. Les fondations internationales, les grandes ONG ainsi que le secteur privé vont jouer un rôle important en apportant le capital d'amorçage à des CSEF dans divers pays. Mais les recherches ont montré que l'engagement des donateurs bilatéraux et multilatéraux est lui aussi essentiel. Il est notamment recommandé que **chaque fois qu'un donateur bilatéral ou multilatéral fournira un soutien sectoriel à un plan d'éducation gouvernemental, 3% de cette somme devraient être réservés pour le CSEF national.**

Les CSEF nationaux se concentreront sur le financement d'activités communes de plaidoyer pour l'éducation, comme énoncé dans le Cadre d'action de Dakar:

- en permettant à la société civile de contribuer à "susciter, aux niveaux national et international, un puissant engagement politique en faveur de l'éducation pour tous, définir des plans d'action nationaux et augmenter sensiblement l'investissement"
- et en faisant en sorte que "la société civile s'investisse activement dans l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi de stratégies de développement de l'éducation".

2 Le concept

A la suite de ces recherches, le CEF a émis en 2006 des recommandations précises visant à optimiser la structure et le fonctionnement des Fonds de la société civile pour l'éducation.

2.1. Conseil d'administration

La composition du conseil d'administration du CSEF est cruciale pour assurer la responsabilité, la transparence et le sentiment d'appartenance au Fonds. Les membres du conseil d'administration, au nombre de 10 à 15, devront venir de différentes structures:

- ONG, réseaux ou coalitions nationales
- ONG internationales
- Syndicats d'enseignants
- Défenseurs des droits des enfants
- Mouvements sociaux
- Organisations de femmes
- Donateurs bilatéraux ou multilatéraux⁴
- Universitaires
- Personnalités éminentes
- Journalistes
- Organisations confessionnelles
- Représentants du secteur privé

⁴ Probablement un seul représentant de l'agence responsable ou le président du consortium des donateurs pour l'éducation.

Les membres du conseil d'administration ne devront bénéficier d'aucun intérêt financier en échange de leur participation, mais leurs frais devraient être pris en charge. Le principal critère de sélection sera leur engagement personnel dans l'EPT. Il faudra s'efforcer d'établir une parité hommes-femmes. Les personnes qui s'impliquent en leur nom propre devront agir en tant qu'individu et non au nom d'une institution, et apporter leurs connaissances et leurs expériences personnelles. Dans le cas où l'agence à laquelle ils appartiennent est susceptible de recevoir une subvention, ils devront quitter la pièce pendant les délibérations et la prise de décision. Il faudra exercer des contrôles stricts pour veiller à ce que les organisations représentées dans le conseil d'administration ne bénéficient pas de façon injuste des fonds.

Le CSEF national et son conseil d'administration s'efforceront d'obtenir l'appui d'une large part de la société civile en vue de renforcer leur légitimité et leur crédibilité. Il est indispensable également de maintenir des relations avec le gouvernement, soit à l'occasion de réunions régulières, soit par le biais d'un comité consultatif – mais le gouvernement ne devra jamais détenir un rôle de décisionnaire dans le conseil d'administration.

2.2. Organisme de mise en œuvre

Le CSEF national s'adjoindra les services d'une petite agence indépendante de mise en œuvre. Cette équipe réduite d'environ cinq personnes serait employée par le Fonds pour s'occuper des fonctions suivantes:

- Promotion du Fonds
- Réception et traitement des propositions
- Préparation des documents nécessaires aux décisions du conseil d'administration
- Communication/mise en application des décisions du conseil d'administration
- Responsabilité d'une gestion financière saine et de la production de rapports
- Collecte des enseignements et des évaluations de l'impact des activités financées
- Identification des besoins en matière de renforcement des compétences, notamment chez les petites OSC
- Mise en relation avec des formateurs pour répondre aux besoins de formation.

Il est important de veiller à ce que cette petite agence de mise en œuvre se concentre sur la gestion du Fonds, en respectant l'espace politique de la coalition nationale de l'éducation et son rôle dans la définition des orientations stratégiques. L'agence devra s'efforcer d'utiliser moins de 10% des fonds disponibles pour ses propres frais (même si, au départ, un pourcentage plus important peut s'avérer nécessaire).

2.3. Programmes/Paramètres

Difficile à financer, le plaidoyer de l'éducation est pourtant essentiel pour réaliser l'EPT et donner à la société civile les moyens de jouer le rôle prévu pour elle à Dakar (cf. encadré). Ce Fonds doit être utilisé uniquement pour le financement des activités communes de plaidoyer et n'est pas habilité à financer la délivrance de services.

La définition précise des priorités en matières de besoins financiers doit être déterminée à l'échelon national dans chaque pays, mais des enseignements utiles peuvent être tirés du mandat du CEF, dont la mission consistait à:

- Renforcer une coalition nationale de l'éducation, fonctionnant démocratiquement avec une large base de membres actifs à travers tout le pays, et capable de canaliser efficacement les voix et les expériences du terrain en vue d'influencer les pratiques et les politiques à l'échelon national.
- S'assurer que le financement gouvernemental de l'éducation est suffisant pour permettre aux écoles publiques d'accueillir toutes les filles et tous les garçons, et veiller à ce que les budgets de l'Etat soient correctement ciblés et distribués là où les besoins sont les plus marqués
- Soutenir les pressions politiques fondées sur des données probantes et reposant sur des activités novatrices qui ont réussi à scolariser dans l'enseignement public les enfants exclus, notamment les filles.

2.4. Garantir la transparence

- Les buts et les objectifs du Fonds ainsi que la liste des membres du conseil d'administration devront être publiés. Il faudra clairement déterminer dès le départ qui seront les bénéficiaires du Fonds et pourquoi ils seront choisis.
- Le personnel et tous les fournisseurs devront être sélectionnés à l'issue d'une procédure de mise en concurrence largement diffusée.
- Les critères d'évaluation des propositions devront être à la disposition de tous les candidats.
- La distribution des subventions devra être concurrentielle, c'est-à-dire que les organisations devront toutes être jugées sur les mêmes critères.
- Les propositions devront être évaluées selon leur intégration dans la stratégie globale de la coalition nationale de l'éducation, pour éviter de disperser les efforts dans des campagnes distinctes.
- Si un membre du conseil d'administration appartient à une organisation qui soumet une proposition de subvention, il ne devra pas assister à la discussion autour de cette proposition. Tout conflit d'intérêt doit être rendu public.

- Les résultats de chaque décision de financement devront être publiés sur le site Internet du Fonds et imprimés sur un autre support.
- Les rapports annuels et les comptes devront être publiés et les comptes devront faire l'objet d'un audit externe.
- Les exigences en matière de rapport, tant pour le Fonds que pour ses bénéficiaires, devront être établies préalablement à la distribution de toute subvention.
- Le Fonds doit se faire connaître largement, dans les journaux nationaux et locaux, sur Internet (avec des liens vers d'autres sites apparentés) et par d'autres moyens inventifs pour s'assurer que les organisations de tout le pays comprennent son fonctionnement.
- Le Fonds devra fournir des subventions de tailles variées accessibles à des organisations de tailles, d'objectifs et de capacités différentes.
- Le personnel du Fonds devra rechercher les organisations susceptibles de bénéficier de son soutien et prendre des risques auprès des organisations qui ont une large portée mais ont besoin de soutien pour renforcer leurs compétences.

2.5. Financement

La méthode la plus efficace de garantir le financement durable des coalitions nationales et du plaidoyer serait l'engagement par les donateurs bilatéraux et multilatéraux de verser un **pourcentage additionnel de 3%** dans le CSEF chaque fois qu'ils soutiennent un plan sectoriel de l'éducation d'un gouvernement national. Les principaux bailleurs de fonds soutenant des projets d'éducation de base seraient eux aussi incités à déboursier ces 3% supplémentaires pour le CSEF.⁵

Il est indispensable que cette somme soit versée *en supplément*, afin de prévenir les tensions qui surviendraient inévitablement avec le gouvernement si la société civile bénéficiait de l'argent des donateurs aux dépens du gouvernement.

Il est tout aussi important que cette procédure soit *déclenchée automatiquement*, dès qu'un Fonds crédible est mis en place quelque part. Cette approche repose sur le principe selon lequel la société civile nationale doit être au poste de commande pour développer ses propres activités stratégiques, et son travail de plaidoyer en faveur de l'éducation ne doit *pas* être déterminé par les priorités des donateurs ou de tout autre programme externe susceptible de fausser son orientation.

Des *donateurs individuels* souhaiteront peut-être faire le premier pas en soutenant des Fonds dans certains pays en particulier.

Bien entendu, ce support sera constitué d'un *pourcentage plus ou moins élevé* selon les contextes et les performances des Fonds. Le chiffre de 3% représente une indication et aura peut-être besoin d'être ajusté pour mobiliser les montants nécessaires (selon que le soutien des donateurs pour l'éducation est trop faible ou trop important dans un pays donné).

Dans les environnements où les bailleurs de fonds fournissent un *soutien budgétaire général*, et où les fonds ne sont pas spécifiquement alloués au secteur éducatif, le pourcentage du budget gouvernemental attribué à l'éducation (probablement autour de 20%) pourra servir de base de calcul (0,6% supplémentaires pourront ainsi être versés au CSEF dans les situations de soutien budgétaire général).

Trois autres sources de financement des CSEF nationaux peuvent s'avérer intéressantes:

- Pour de nombreuses **fondations ou associations** importantes, les CSEF peuvent représenter un moyen efficace de canaliser leurs ressources dans le secteur éducatif en s'appuyant sur l'expertise nationale au lieu de réinventer la roue. Les principales fondations américaines ont manifesté un intérêt croissant pour l'éducation internationale au cours de l'année écoulée. Les fondations pourraient notamment financer le démarrage d'un CSEF national, surtout si leur engagement incite les donateurs à fournir des financements au gouvernement. Les fondations sont également encouragées à financer séparément des campagnes régionales et mondiales en faveur de l'éducation.
- Les **ONG internationales** pourront également s'appuyer sur ce mécanisme dans le but d'améliorer la coordination de leurs initiatives de soutien aux activités de la société civile en faveur de l'éducation. Les étroites relations de travail qui se sont instituées entre ActionAid, Oxfam GB et Save the Children dans la gestion du Fonds du Commonwealth pour l'éducation au cours des cinq dernières années ont montré l'efficacité de cette approche.
- Certaines organisations du **secteur privé** pourront également décider de soutenir l'appel en faveur d'une meilleure qualité de l'éducation publique; les CSEF leur offrent un moyen peu coûteux d'obtenir un impact important, par opposition à la focalisation sur des projets isolés.

⁵ Les donateurs pourraient donner ces 3% en un seul versement dès l'annonce d'une nouvelle subvention au gouvernement ou les payer au CSEF annuellement.

3

Pourquoi l'éducation et pourquoi maintenant? Evolution de l'architecture de l'aide

Le secteur de l'éducation occupe une position spécifique qui renforce l'importance de la création de Fonds de la société civile spécifiquement dédiés à l'éducation. Un large consensus prévaut autour de l'idée que le programme de l'EPT est une responsabilité fondamentale du gouvernement. Ce secteur des prestations gouvernementales s'étend depuis le cœur de l'Etat jusqu'aux villages les plus éloignés et les écoles, derniers avant-postes de l'Etat, offrent des opportunités uniques aux citoyens de s'engager plus facilement que dans n'importe quel autre type de services publics. L'émergence des coalitions nationales de l'éducation est sans équivalent dans les autres secteurs. Elle a entraîné la création d'un espace clairement dédié au suivi des engagements gouvernementaux dans l'éducation par les citoyens et en parallèle, la nécessité de financer stratégiquement ce travail, en dehors du gouvernement, apparaît distinctement.

En 2007, le monde se situe à mi-chemin des objectifs de l'EPT fixés en 2000 à Dakar pour être réalisés en 2015. Des avancées ont été accomplies depuis 2000 mais elles sont trop lentes et de nombreux pays ont besoin d'accélérer la progression de toute urgence (au moins 70 pays sont actuellement en retard). L'existence de CSEF nationaux permettrait d'accélérer significativement le rythme de réalisation des objectifs en harmonisant davantage le travail de la société civile et en renforçant la demande de résultats adressée au gouvernement national.

Depuis 2000, le soutien budgétaire sectoriel progresse et s'accompagne d'une harmonisation de l'aide basée sur des plans gouvernementaux d'éducation. Dans le secteur de l'éducation, l'Initiative Fast-Track (FTI) constitue un mécanisme intéressant permettant d'accélérer de façon notable cette harmonisation et de promouvoir l'idée « un pays, un plan » - et un rapport. Il existe des consortiums de donateurs autour de l'éducation dans de nombreux pays et la politique des projets spéciaux menés par les donateurs est peu à peu abandonnée. En réalité, les donateurs sont probablement mieux harmonisés dans le secteur de l'éducation que dans n'importe quel autre secteur.

Toutefois, cette harmonisation récente ne va pas sans risque. Les donateurs qui travaillent ensemble sont enclins à financer le plan national de l'éducation du gouvernement – et les gouvernements risquent alors de devenir dépendants de cette relation et de ce financement pour faire fonctionner leur système éducatif. Un autre danger menace: les gouvernements peuvent se sentir obligés de rendre des comptes aux donateurs concernant la mise en place du plan d'éducation, au lieu de se sentir responsables devant leurs propres citoyens et leur Parlement.

L'évolution vers le soutien sectoriel stratégique basé sur les plans d'éducation du gouvernement n'a pas été accompagnée d'un engagement stratégique similaire en direction de la société civile. Le soutien à la société civile continue à dépendre des projets ou à se faire de façon fragmentaire ou marginale. De nombreux donateurs reconnaissent cette situation et souhaitent soutenir plus d'actions stratégiques; mais ce faisant, ils risquent de s'immiscer dans l'espace indépendant de la société civile. Les CSEF nationaux offrent un moyen approprié de s'engager de façon stratégique et coordonnée, et contribuent à renforcer la responsabilité des gouvernements nationaux face à leurs citoyens en matière d'objectifs éducatifs.



Des écoliers ougandais réunis pour accueillir les visiteurs

4 Etapes à suivre pour créer un CSEF

Le processus d'établissement d'un CSEF national pourra être initié par une personne individuelle fiable ou par un groupe crédible de la société civile déterminé à agir en collaboration: coalition nationale de l'éducation, ONG nationale ou branche nationale d'une ONG internationale. De 2007 jusqu'à sa cessation en 2008, le CEF contribuera activement au processus dans certains pays, et l'on espère que de nombreuses autres organisations prendront l'initiative dans d'autres pays.

Certaines étapes clés sont indispensables, étant entendu qu'elles feront l'objet d'une adaptation selon chaque contexte:

• Lire le ou les articles complets

- *Funding Change: Sustaining Civil Society Advocacy in Education* (London, Commonwealth Education Fund, 2007)
- *Driving the Bus: The Journey of national Education Coalitions* (London, Commonwealth Education Fund, 2007)

• Faire connaître le concept

- Identifier un noyau de personnalités crédibles qui acceptent de former un conseil d'administration provisoire⁶ pour faire avancer le projet et mener des discussions plus formelles avec toutes les parties intéressées. Une étroite coordination avec les éventuelles coalitions nationales de l'éducation existantes est indispensable afin que ce projet soit perçu de manière constructive et non comme une menace.
- Organiser un séminaire ou un atelier national regroupant les différents acteurs.
- Discuter du concept avec les représentants des donateurs bi- et multilatéraux dans le pays (par ex. DFID, SIDA, ONU, NORAD, USAID, UNICEF, UNESCO, Banque mondiale etc.).

• Constituer un conseil d'administration provisoire

- Identifier un noyau de personnalités crédibles qui acceptent de former un conseil d'administration provisoire pour faire avancer le projet et mener des discussions plus formelles avec toutes les parties intéressées. Une étroite coordination avec les éventuelles coalitions nationales de l'éducation existantes est indispensable afin que ce projet soit perçu de manière constructive et non comme une menace.

- Voir s'il existe déjà un Fonds de la société civile dans le pays (même dans un autre secteur) et dans ce cas, discuter avec celui-ci pour partager les enseignements et éviter la duplication des tâches.
- Obtenir une petite *subvention de démarrage* auprès d'un donateur ou d'une fondation acceptant d'accompagner la création du Fonds, ainsi que des engagements de principe de la part d'autres bailleurs de fonds.

• Faire les démarches juridiques⁷

- Étudier les différentes options d'enregistrement légal, en prenant conseil auprès d'un juriste
- Décider de la forme d'enregistrement légal la plus appropriée pour un CSEF.
- Préparer les documents juridiques nécessaires à la création et à l'enregistrement du Fonds.

• Etapes finales

- Formaliser le conseil d'administration – en s'assurant qu'il repose sur une large base véritablement fiable et représentative des différentes forces politiques.
- Obtenir l'appui d'une large part de la société civile nationale pour le CSEF et le conseil d'administration.
- Trouver des bureaux.
- Recruter un responsable ou un coordinateur et les autres employés indispensables à la mise en route de l'agence.
- Publier les lignes directrices détaillant le fonctionnement du Fonds et ses bénéficiaires, et les diffuser à grande échelle (y compris dans les médias nationaux).
- Obtenir des subventions des donateurs intéressés.
- Démarrer le vrai travail!

⁶ Dans les pays où opère le CEF, le coordinateur du CEF peut jouer un rôle actif en donnant l'impulsion au conseil provisoire; le comité de direction du CEF peut servir de point de départ mais il devra rapidement s'ouvrir à de nouvelles participations et éviter que la création du CSEF ne soit perçue que comme une simple continuation du CEF.

⁷ Le cadre d'action légal de ce Fonds sera différent dans chaque pays. Nous recommandons aux initiateurs du Fonds de la société civile pour l'éducation de décider eux-mêmes de la structure la mieux appropriée, puis de prendre conseil auprès de spécialistes pour enregistrer et officialiser cette organisation. Nous n'ignorons pas que cette procédure risque d'être complexe et de demander beaucoup de temps.

5

Questions/ réponses

Pourquoi ne pas confier la gestion du Fonds aux coalitions nationales de l'éducation ?

Les dernières années, des coalitions ou des campagnes nationales pour l'éducation ont vu le jour dans des dizaines de pays, rassemblant ONG, fédérations de parents, syndicats d'enseignants, militants pour les droits de l'enfants et divers mouvements sociaux. Leur rôle est essentiel: elles développent le débat public autour de l'éducation, consolident les enseignements d'expériences diverses et fournissent une plate-forme solide. Nous avons appris beaucoup de choses sur les moyens de développer une coalition efficace agissant comme une force politique influente, d'impliquer les membres, de renforcer leurs capacités à nouer le dialogue politique et à fonctionner de façon démocratique.⁸ Ces coalitions ont certes besoin d'être financées pour exister mais elles n'ont pas été conçues en vue de gérer des financements à grande échelle. En administrant directement un CSEF, elles dénatureraient rapidement leur essence même. Leurs membres les rejoindraient dans le but d'accéder aux fonds et se montreraient contrariés ou quitteraient la coalition dans le cas où ces fonds n'arrivaient pas. L'équilibre fragile d'une coalition qui fonctionne efficacement pourrait ainsi se trouver rapidement menacé. C'est pourquoi il semble préférable de créer un Fonds séparé qui soutient la coalition et ses membres dans la mise en place d'une stratégie commune, mais qui est administré par des professionnels et qui garde ses distances avec le secrétariat ou le conseil d'administration de la coalition. De son côté, le CSEF doit également veiller à ne pas empiéter sur le territoire de la coalition... en évitant de lui fixer des orientations stratégiques ou de l'influencer en sa faveur.

L'accord de tous les donateurs est-il nécessaire avant l'établissement d'un Fonds ?

Non. Un CSEF peut tout à fait démarrer avec le soutien actif d'un seul donateur important, mais il devra très vite rechercher d'autres bailleurs de fonds pour empêcher la création de structures concurrentes. Le Fonds ne doit pas devenir un mécanisme de distribution de financements provenant d'un seul donateur. Toutefois, il est envisageable qu'un groupe d'organisations demande des financements à un donateur unique dans l'optique de créer un Fonds. Au fur et à mesure de l'implantation de CSEF nationaux dans de nombreux pays et d'une campagne internationale de promotion du concept, il deviendra plus facile d'attirer plusieurs donateurs dans chaque pays.

Qui oblige le Fonds à rendre des comptes ?

Il est crucial que le conseil d'administration et l'organisme de mise en œuvre du CSEF travaillent en toute transparence. Les rapports et les comptes doivent être publiés et largement diffusés. Les comptes-rendus de toutes les réunions doivent également être conservés et consultables, même si une certaine confidentialité s'avère nécessaire dans les délibérations et les prises de décisions concernant des subventions spécifiques. Si le CSEF ne parvient pas à agir de façon crédible et transparente, il risque fort de perdre l'appui des groupes de la société civile et par voie de conséquence, le soutien de la communauté des donateurs.

Pourquoi ne pas recréer un nouveau CEF ? Existe-t-il une place pour un contrôle international ?

Les recherches menées par le CEF ont fait ressortir l'importance d'établir des fonds enregistrés nationalement et jouissant d'une crédibilité au niveau du pays. Un comité de direction international serait trop éloigné de l'action pour prendre les bonnes décisions. Dans le cas du CEF, la décentralisation des décisions, qui ont été confiées aux comités de direction internes aux pays, a permis de résoudre ce problème. Les CSEF nationaux devront être acceptés comme des mécanismes fiables de canalisation des aides aux activités de plaidoyer de la société civile en faveur de l'éducation. Cela n'exclut pas cependant le risque de voir un jour un CSEF perdre sa crédibilité dans certaines situations. Au départ, des ONG nationales pourront gérer cela en retirant leur appui au fonds, mais dans certains cas exceptionnels, une intervention internationale pourra s'avérer nécessaire. Il est possible que la Campagne mondiale pour l'éducation (CME) et des organes régionaux (comme le Réseau africain de campagne pour l'Éducation pour tous - ANCEFA, le Bureau Asie Pacifique Sud de l'éducation des adultes – ASPBAE et la Campagne latino-américaine pour l'éducation) acceptent d'inscrire les CSEF nationaux parmi leurs adhérents. À côté des relations qu'ils entretiendront avec les CSEF, ces organismes mondiaux et régionaux souhaiteront peut-être également jouer un rôle plus formel si nécessaire, en recevant et en analysant toute plainte sérieuse concernant l'administration d'un CSEF donné, et en émettant des recommandations destinées à informer les donateurs et les autres acteurs sur la crédibilité du mécanisme.

⁸ Voir Tomlinson, K. and Macpherson, I. (2007) *Conduire le bus: Le voyage des coalitions nationales de l'éducation*. Londres, Fonds du Commonwealth pour l'éducation

Pourquoi ne pas établir un Fonds dédié à la prestation de services par la société civile ?

Les projets de prestation de services sont relativement faciles à financer. Les citoyens des pays donateurs ne demandent généralement qu'à soutenir ces projets, et les donateurs (agences bilatérales ou multilatérales, fondations et associations) disposent de nombreux autres mécanismes de financement pour soutenir ce type de travail. Il est bien plus difficile de trouver des fonds pour les "activités de plaidoyer" de la société civile, même si ce travail plus stratégique a peut-être un impact plus fort. Des ONG ont animé pendant des années des programmes d'éducation non formelle en Tanzanie, pour des résultats modestes comparés à ceux des mesures d'abolition des frais d'usage (qui ont fait suite au travail de recherche et de plaidoyer de Maarifa et TENMET) et qui ont permis à des millions d'enfants d'entrer à l'école.

Les CSEF peuvent-ils tenir un rôle dans le renforcement des capacités ?

Les recherches du CEF ont conclu à un rôle important des CSEF nationaux au niveau du renforcement des capacités de la société civile et ont montré que, souvent, il ne suffit pas de distribuer des subventions. Néanmoins, leur rôle principal consistera avant tout à évaluer les besoins de compétences, en particulier dans les petites organisations qui présentent des lacunes dans les secteurs du développement de projet, de la gestion financière, des recherches, du travail budgétaire ou de l'élaboration des campagnes. Mais le CSEF ne devra absolument **pas** chercher à combler ces insuffisances lui-même. Il devra plutôt identifier les organismes ou les personnes susceptibles d'aider les coalitions et leurs membres à renforcer leurs compétences. Il s'agit avant tout d'un rôle de mise en relation des différents acteurs dans le domaine du développement des capacités, et il serait souhaitable que le CSEF assume cette fonction en étroite collaboration avec la coalition nationale de l'éducation. Le CSEF ne devra pas chercher promouvoir sa propre voix ou son nom.

Qu'en est-il des pays orphelins, ceux où les donateurs réduisent le financement ?

Il existe un danger de voir les CSEF se développer rapidement dans les pays où les donateurs financent déjà amplement les plans éducatifs du gouvernement, mais peiner dans les pays où les bailleurs de fonds sont peu présents. Pour remédier à cette situation, il serait possible d'envisager une collaboration avec le Fonds catalytique de l'Initiative Fast Track, qui a pour dessein de soutenir les gouvernements présentant des plans fiables pour le secteur éducatif mais manquant de donateurs dans le pays. Le versement automatique d'un financement supplémentaire de 3% pourrait alors s'appliquer à toutes les subventions distribuées à partir du Fonds catalytique du FTI.

Le Fonds national CSEF pourrait également jouer un rôle important dans les pays à moyen revenu où les donateurs sont rares et le FTI absent – ce qui justifierait la recherche d'autres sources de financement (comme des fondations internationales).

Faut-il impliquer les gouvernements ?

Il sera essentiel que le conseil d'administration et l'organisme de mise en œuvre du CSEF entretiennent de bonnes relations avec le gouvernement du pays – en particulier avec le ministre de l'Education. Cela doit faire partie intégrante de la transparence du Fonds. Il serait toutefois malvenu que le gouvernement dispose d'un siège dans le conseil d'administration d'un Fonds conçu pour la société civile - et toute tentative d'influencer certaines décisions devra être démontée.

Les CSEF vont-ils fonctionner dans tous les pays ?

Ce modèle de CSEF peut fonctionner dans n'importe quel pays à condition d'y apporter des adaptations. Dans certains contextes comme l'Inde par exemple, de nombreuses OSC se montrent réticentes à accepter les donations étrangères quelles qu'elles soient, et il est très probable que cette réticence s'étende aux aides distribuées par le biais d'un CSEF. Dans ce type de situation, il serait envisageable de financer le CSEF par d'autres canaux tels le secteur privé ou des fondations nationales.

Pour en savoir plus sur les idées présentées dans cet article, contactez:

Chike Anyanwu: canyanwu@commonwealtheducationfund.org

Sheila Aikman: saikman@oxfam.org.uk

Katy Webley: k.webley@savethechildren.org.uk

David Archer: david.archer@actionaid.org

Lucia Fry: lucia@campaignforeducation.org



Concept par JF Design

Traduction par Michèle Mahler